



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal
de la Ville de Malartic du lundi, 5 novembre 2012, tenue au 901,
rue Royale à Malartic, à 16 h 30**

Avis de convocation : conformément aux *articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, un avis de convocation pour la présente séance fut signifié à tous les membres du conseil.

M. le maire, André Vezeau, préside la présente séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est également présente :

Lucie Roger, directrice générale, trésorière et greffière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION
2012-11-458**

1.0.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour;
- 2.0.- Embauche du greffier;
- 3.0.- Ouverture de soumissions : Appel d'offres 2012-22 – Démolition de l'immeuble du lot 2 999 196 Cadastre du Québec;
- 4.0.- Point d'information : Sautage 37 secondes de la Corporation minière Osisko;
- 5.0.- Festival du film les 27 et 28 novembre au profit de la Paroisse St-Martin-de-Tours;



No de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
2012-11-459**

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

6.0.- Levée de la séance.

2.0.- Embauche du greffier

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a rencontré plusieurs candidats;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale recommande d'embaucher Me Gérald Laprise à titre de greffier;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'EMBAUCHER Me Gérald Laprise à titre de greffier selon la Politique administrative et salariale des employés cadres et professionnels de la Ville de Malartic et sa date d'entrée en fonction sera le 12 novembre 2012;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-11-460**

3.0.- Ouverture de soumissions : Appel d'offres 2012-22 – Démolition de l'immeuble du lot 2 999 196 Cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres 2012-22 concernant la démolition de l'immeuble du lot 2 999 196 Cadastre du Québec, la soumission suivante fut reçue et ouverte le 5 novembre 2012;

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Démolition Excavation Démex inc.	67 763,97 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse de la soumission, madame Lucie Roger, directrice générale, recommande de retenir la soumission conforme, soit celle de Démolition Excavation Démex inc. au prix de 67 763,97 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture de la soumission relative à la démolition de l'immeuble du lot 2 999 196 Cadastre du Québec soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la soumission de Démolition Excavation Démex inc. au prix de 67 763,97 \$ taxes incluses;

QUE le maire ou maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.

4.0.- Point d'information : Sautage 37 secondes de la Corporation



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

minière Osisko

Dépôt à titre d'information.

RÉSOLUTION
2012-11-461

5.0.- Festival du film les 27 et 28 novembre au profit de la Paroisse St-Martin-de-Tours

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PRÉSENTER les films d'IDNR-TV « Le sommet des profondeurs » et « Il était une fois Malartic » les 27 et 28 novembre 2012. Une soirée à la communauté d'affaires incluant une conférence de monsieur Marcel Côté et une soirée à tous. Les profits seront versés à la Paroisse St-Martin-de-Tours;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-11-462

6.0.- Levée de la séance


L'ordre du jour étant épuisé à 17 h 11,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.


ANDRÉ VEZEAU
MAIRE


LUCIE ROGÉR
GREFFIÈRE ADJOINTE